

EDITO

2024, une année que nous ne regretterons pas !

Elle avait fort mal commencé et en relisant l'éditorial de notre lettre 14 : « Mise sur pause d'Ecophyto, normes environnementales accusées, menaces sur l'OFB », nous aurions pu réaliser un copier-coller pour cet éditorial 2025. Les régressions environnementales se poursuivent, ainsi que les menaces sur l'OFB et celles à l'encontre des fédérations FNE sur le territoire national.

Pour certains syndicats agricoles c'est toujours la même course à la démagogie et la surenchère en période d'élections des Chambres d'agriculture. Notre fédération réitère ici tout son soutien aux agents de l'Etat qui exercent parfois leur métier dans des conditions difficiles et décourageantes.

Si ce début 2025, marqué par un équilibre politique fragile et des dérégulations environnementales n'incite pas à l'optimisme, il renforce cependant notre détermination à porter plus haut la parole des citoyens qui sont en demande d'un cadre de vie plus respectueux, plus sain, plus riche de biodiversité et de patrimoine culturel.

Nos liens associatifs ne demandent qu'à s'intensifier. Aussi, notre objectif est bien de développer notre réseau d'acteurs en 2025. Ensemble, renforçons notre fédération afin d'être toujours mieux entendus des élus et de l'administration.

Nous comptons sur vous !

Régine Bruny
Co-Présidente de
France Nature Environnement Anjou

60 ANS AU SERVICE DE L'ANJOU



Les incohérences de la politique des mobilités d'Angers Loire Métropole

2024 : la 2ème ligne de tramway est en service depuis plus d'un an. Le schéma cyclable directeur se met en place. La piétonisation du centre-ville d'Angers n'est toujours pas à l'agenda tout comme la sécurisation des boulevards du centre. Le trafic de transit tarde à être remis en question de manière systématique.

Un schéma cyclable d'agglomération qui se met en place trop lentement

Depuis l'inauguration des 2 pistes cyclables entre Sainte-Gemmes-sur-Loire et les Ponts-de-Cé, Angers Loire Métropole déploie petit à petit son réseau cyclable d'agglomération. Ce réseau pourrait être qualifié à « haut niveau de service » comme une ligne de transport en commun : permettre de circuler facilement, rapidement, en sécurité et de manière confortable entre toutes les communes de l'Agglomération. Ce déploiement doit s'accélérer en 2025.

2024 a notamment vu l'arrivée de la liaison entre Angers et Ecoflant. Ce réseau priorise les liaisons « faciles » à mettre en place : celles dont certains tronçons existent déjà ou celles aménageables sans toucher au trafic motorisé. Les axes très attendus vers et depuis le sud (Ponts-de-Cé, Mûrs-Erigné, Trélazé, Bouchemaine) n'ont pas été considérés comme prioritaires malgré l'évident haut potentiel de report de l'autosolisme vers des mobilités durables. L'association Place au Vélo (membre de FNE Anjou) a demandé d'améliorer les voies vertes existantes par le retrait ou la transformation des barrières qui entravent aujourd'hui la circulation des cyclistes et des piétons.

Une Ville-Centre qui ne montre pas le chemin d'une mobilité sobre

La 2ème ligne de tramway est active depuis plus d'un an, connectant Belle-Beille et Monplaisir au centre-ville d'Angers, mais la piétonisation du coeur de ville n'est toujours pas d'actualité. Le mois de décembre 2024 aura à nouveau démontré que la priorité n'est pas d'éloigner la voiture du centre : la ligne de bus n°7 est déviée durant les fêtes pour ne pas gêner la circulation, des agents travaillent à faciliter celle-ci, les bouchons paralysent chaque soir les carrefours et provoquent des ralentissements conséquents sur les lignes de tramway et de bus. Nous réclamons chaque année la piétonisation du centre-ville et la transformation du parking du Ralliement pour du stationnement vélo sécurisé.



L'incompréhension est d'autant plus grande que les travaux du réaménagement des places Académie et Kennedy entraînent une fermeture de la Rue Toussaint depuis de nombreuses semaines sans que cela ne provoque des manifestations massives d'automobilistes. Avec FNE Anjou et les Boîtes à Vélo Angers, nous avons émis un avis défavorable sur la nouvelle Zone à Faibles Emissions (ZFE). Le problème n'est pas le véhicule, le problème est son sur-usage. Une Zone à Trafic Limité est bien plus inclusive : elle priorise ceux qui ont vraiment besoin de leur véhicule (taxis, services à la personne, personnes à mobilité réduite). Le trafic de transit reste l'angle mort de la politique de mobilités d'Angers Loire Métropole. Dès lors qu'il n'y a plus de place pour aménager sans contraindre la voiture, c'est au vélo de se mélanger soit avec un trafic incompatible avec une pratique sécurisée, soit avec des piétons qui ne souhaitent pas partager leur trottoir.

Sécuriser les carrefours au plus vite

Au centre-Ville, les boulevards constituent le coeur du schéma cyclable directeur de l'agglomération. L'actualité récente a démontré une nouvelle fois l'absence d'aménagements sécurisés pour les cyclistes dans les carrefours d'Angers, même sur des carrefours récemment aménagés avec la 2ème ligne de tramway. Il y a urgence à la mise en place d'un plan d'aménagements rapides et légers pour éviter les angles morts : îlots, plots, feux vélos... On ne doit pas risquer sa vie ou celles de ses enfants lorsqu'on circule à vélo en ville ! ●

Retrouvons une eau potable sans pesticides

L'eau douce disponible est menacée par les multiples atteintes à sa qualité.

Prenons l'exemple de l'eau potable distribuée à notre robinet. C'est la seule boisson recommandée par le Plan National Nutrition Santé. C'est donc un usage de l'eau qui est prioritaire (Code de l'environnement). En Maine-et-Loire, 68 % des prélèvements destinés à l'alimentation en eau potable dépendent de la Loire et de ses affluents. Les autres ressources sont des captages dans des eaux souterraines, des rivières, ou des retenues créées pour cet usage, comme à Cholet. De nombreux captages ont été fermés ces dernières décennies et beaucoup d'autres sont mis en danger par des pollutions. Il s'agit des captages prioritaires, ceux où la ressource est dégradée par les pollutions diffuses, souvent par les nitrates et les pesticides liés à des pratiques agricoles.

Restaurer ces captages est une priorité pour assurer une eau potable de qualité et limiter au maximum le recours au traitement avant distribution. Des programmes de reconquête de la qualité des eaux ont été engagés à l'échelle des aires d'alimentation des captages (AAC). Un accompagnement technique et financier des agriculteurs doit permettre de réduire leurs intrants, pour les 11 captages prioritaires du Maine-et-Loire, avec des mobilisations très contrastées.

Nous avons un excellent exemple avec l'AAC du Ribou à Cholet, où s'est créée par exemple une association de promotion des produits biologiques (<https://bioribouverdon.fr/>). Développer l'agriculture biologique sur un territoire est en effet une solution efficace pour protéger la ressource en eau. Elle est encadrée par un cahier des charges qui conduit à des pratiques de culture et d'élevage soucieuses du respect des équilibres naturels. Elle exclut l'usage des produits chimiques de synthèse, pesticides et engrais azotés issus des produits pétroliers, ainsi que les OGM dans l'alimentation des animaux.

Sur une autre AAC stratégique du département, le captage de Fontaine Bourreau à Montreuil Bellay alimente 7200 habitants. Les eaux souterraines sont très vulnérables aux pollutions de surface, que ce soit celles de la zone industrielle de Méron implantée à proximité ou celles liées aux pratiques agricoles. Le tout est au cœur d'une zone Natura 2000 avec une biodiversité exceptionnelle. Sur une AAC de taille relativement modeste (1700 ha), 290 ha sont déjà cultivés en agriculture biologique. Mais il nous semble que la dynamique collective de changement piétine sérieusement, plus de 15 ans après la prise de conscience de graves pollutions du captage par des pesticides.

Surtout, face au véritable cocktail de pesticides désormais mesuré, seule une mesure réglementaire interdisant l'usage de tous les pesticides de synthèse permettrait d'accélérer une évolution urgente des pratiques agricoles, en prévoyant naturellement un accompagnement des fermes en place. Cette mesure est d'ailleurs une des préconisations d'un rapport interministériel sur la politique nationale de protection des captages, paru fin 2024. Il souligne combien l'action publique doit radicalement évoluer si nous voulons retrouver une eau naturellement pure¹. L'Etat sait quoi faire... à présent il faut agir ! ●

1- Rapport 2024, « Prévenir et maîtriser les risques liés à la présence de pesticides et de leurs métabolites dans l'eau destinée à la consommation humaine » accessible à partir de cette publication de France Nature Environnement : <https://fne.asso.fr/actualites/pesticides-dans-l-eau-potable-il-est-encore-temps-d-agir>



Projet de prison : les impacts environnementaux clairement négligés

À Loire-Authion et Trélazé, le projet de construction d'une prison sur 36 hectares va entraîner des impacts environnementaux significatifs. FNE Anjou pointe un dossier lacunaire sur cette question et appelle à une refonte complète.

Le futur centre pénitentiaire, destiné à remplacer la maison d'arrêt d'Angers vétuste et surchargée, répond indéniablement à un besoin d'utilité publique. Mais l'enquête publique, en octobre 2024, a révélé une prise en compte très insuffisante des impacts environnementaux. Dans sa contribution à l'enquête, FNE Anjou alerte sur plusieurs points majeurs.

De manière globale, FNE Anjou dénonce des failles graves dans le dossier présenté par les porteurs du projet. Malgré l'importance des enjeux, les études d'impact sont incomplètes. Les alternatives n'ont fait l'objet que d'analyses superficielles. Les impacts sur la biodiversité, les zones humides et les continuités écologiques sont insuffisamment pris en compte.

Ainsi, le projet prévoit la destruction de 20 hectares de zones humides et 46 500 m² d'espaces boisés classés. Ces milieux abritent une biodiversité riche (83 espèces d'oiseaux, 17 de chauves-souris...), avec plusieurs espèces protégées. FNE Anjou rappelle que la destruction de ces habitats est difficilement compensable. Et surtout, aucune mesure concrète d'évitement n'a été prévue, une exigence pourtant essentielle selon la séquence hiérarchique légale "Éviter, Réduire, Compenser".

Le projet ne prévoit ni économies d'eau (la consommation estimée par personne est le double de celle constatée sur l'agglomération), ni solution moderne pour gérer les eaux usées : incompréhensible dans un contexte de raréfaction et de dégradation de la qualité de la ressource en eau.

Les déplacements des familles, du personnel et des détenus vont induire un trafic accru. Dans ces conditions, l'absence de propositions de mobilités douces et de transports collectifs est inacceptable.

Enfin, le site choisi est exposé à des remontées de nappes phréatiques, ce qui pourrait entraîner des dysfonctionnements graves comme cela s'est produit dans d'autres établissements semblables. FNE Anjou demande des garanties pour prévenir de tels risques, notamment en protégeant les installations essentielles.



Pour ces raisons, FNE Anjou a **émis un avis défavorable** à la déclaration d'utilité publique dans l'état trop indigent du dossier présenté à l'enquête.

Malgré cela, la commission d'enquête a rendu un avis favorable sans réserve. C'est pourquoi fin janvier, dans une lettre ouverte au Préfet, FNE Anjou et 3 de ses associations membres (la LPO Anjou, le CEVA 49 et ADDULT), ont rappelé les graves lacunes environnementales du projet et réaffirmé leur vigilance dans l'avancement de celui-ci. Ceci n'a pas empêché le Préfet, le 14 février dernier, de déclarer officiellement d'utilité publique la construction du centre pénitentiaire. ●

Zones d'activités économiques : gaspillage foncier et mesures compensatoires inefficaces

Préserver la biodiversité est un objectif national contrecarré, notamment, par la spéculation immobilière autour des grands entrepôts logistiques.

L'artificialisation et la fragmentation des milieux constituent la première cause d'effondrement de la biodiversité¹. La loi Climat et Résilience d'août 2021, tente de freiner la consommation des espaces naturels et agricoles. L'échéance du « zéro artificialisation nette (ZAN) » est fixée à 2050. C'est un bouleversement des habitudes qui débouche sur une inévitable rareté du foncier constructible et impose un important effort de rationalisation. En Maine et Loire, 1 ha a été artificialisé par jour ces 10 dernières années

Ce sujet est déjà intégré pour l'habitat avec la densification accrue des zones urbaines. Mais les zones d'activités économiques semblent avoir été épargnées par l'effort. Malgré la rareté annoncée, l'agglomération d'Angers a continué à commercialiser sans compter la plupart de ses parcelles, sans discernement sur la nature des activités implantées.

FNE Anjou agit

Face à ce gaspillage foncier notamment dû aux très (trop) nombreuses plateformes logistiques, FNE Anjou agit. Elle suit en particulier les mesures compensatoires à la destruction de zones humides par la construction de la plateforme PRD/Invivo au sein de la ZAC Océane (Verrières-en-Anjou). Cinq ans après leur définition et une mise en œuvre désastreuse, les constats sont accablants et confirment l'impasse de la compensation. Nous ne lâchons rien sur ce dossier emblématique de la dérive de l'application de la séquence éviter - réduire - compenser.

FNE Anjou a accompagné des collectifs locaux opposés à l'implantation de ces plateformes sur des zones humides à Marcé (projet abandonné en 2023) ou à Ombrée d'Anjou (avis défavorable du commissaire enquêteur fin 2024). Les conclusions d'un rapport parlementaire de décembre 2023 sur les limites du modèle économique, social et environnemental des plateformes logistiques² confortent notre positionnement.

FNE Anjou veille sur les projets

Malgré cela, d'autres collectivités comme Saumur Val de Loire continuent de croire à ce mirage logistique et s'apprêtent à leur tour à gaspiller leurs précieuses ressources foncières pour un projet d'entrepôt purement spéculatif et des promesses d'emplois fumeuses qui ne se confirment jamais. L'abandon par Leroy Merlin de son site de Saint Jean de Linières moins de 5 ans après son implantation et la revente par Action (ZAC Océane) de son site à un fonds de pension allemand sont des preuves criantes de ce marché de dupes.

Pour Angers Loire Métropole, le réveil est tardif et difficile. En 2024, un énième « entrepôt à blanc » (sans usager identifié à la construction) de 26 000 m² est encore sorti de terre à quelques mètres de celui laissé vide par Leroy Merlin... Résultat de ce gaspillage foncier, la collectivité n'a plus de réserves et tente la reconquête de nouveaux espaces agricoles pour étendre la ZAC Océane. Les premières études environnementales confirment la présence de zones humides dont une partie serait détruite. Hélas, l'ambition environnementale affichée pour ce projet ne convainc pas à proximité immédiate de la zone déjà aménagée qui cumule les défaillances : zones humides détruites non compensées et irrespect de la réglementation sur l'éclairage nocturne.

Nous continuerons à suivre de près ces zones d'activités, de leur création dans les documents d'urbanisme à leur mise en œuvre sur le terrain. Pour chacune de ces étapes nous veillerons à une application stricte de la séquence éviter-réduire-compenser en rappelant que l'évitement reste LA priorité absolue et que la compensation doit être préalable à la destruction. En Maine et Loire, ces 10 dernières années, l'artificialisation est de l'ordre de 1 ha par jour. ●

1- Observatoire National de la Biodiversité-Bilan 2019

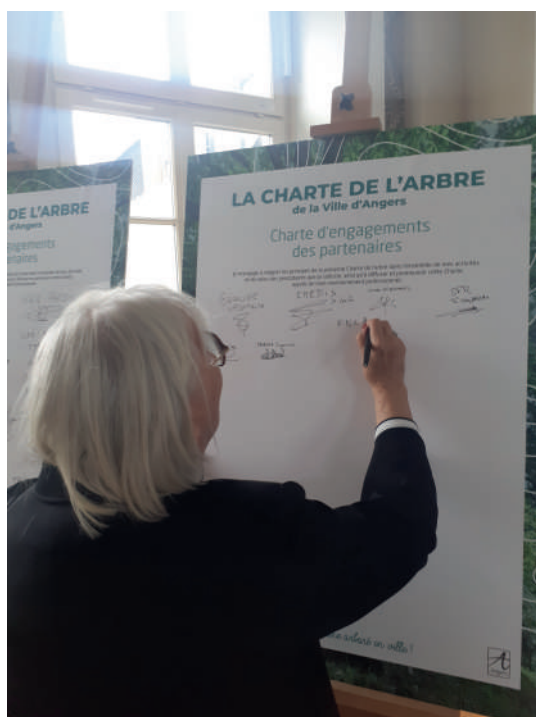
2- Les incidences du déploiement des grands entrepôts logistiques - Comm. des affaires économiques 12/2023

Arbres d'Anjou : Ensemble pour protéger notre patrimoine arboré

L'année 2024 a été une année décisive pour le programme Arbres d'Anjou, avec une multiplication des actions et une mobilisation renforcée de nos bénévoles. Le groupe Arbres de FNE Anjou, composé d'une trentaine de bénévoles passionnés et engagés, poursuit son objectif de valoriser et protéger les arbres du Maine-et-Loire, en particulier à travers des actions concrètes de sensibilisation, d'inventaire et de dialogue.

Une avancée marquante pour la protection des arbres

En 2024, la signature de la Charte de l'Arbre par la ville d'Angers a été un événement clé. Rédigée par notre fédération dans le cadre des Assises de la transition écologique d'Angers Loire Métropole, elle est un outil d'explication des bonnes pratiques. Ce geste engage la municipalité et ses partenaires à adopter une gestion plus respectueuse du patrimoine arboré urbain. Forts de ce premier succès, nous espérons élargir ce mouvement à d'autres communes du département en 2025 et 2026.



Sensibilisation et actions de terrain

La sensibilisation reste au cœur de nos actions. En 2024, nous avons animé quatre sorties "Rendez-vous nature en Anjou", permettant à de nombreux participants de découvrir les Espaces Naturels Sensibles du département. Nous avons aussi

organisé six balades d'inventaire des arbres dans l'agglomération d'Angers, favorisant l'implication citoyenne et l'identification des arbres présents dans les espaces publics.

Le 16 novembre, en collaboration avec le Groupe Jeunes de la LPO Anjou, nous avons organisé une journée Arbres et Biodiversité sur la place Molière à Angers. Cet événement a offert une balade urbaine qui a illustré les enjeux spécifiques auxquels les arbres de nos villes font face, soulignant leur rôle dans la qualité de vie, la lutte contre les îlots de chaleur, et leur contribution à la biodiversité urbaine.

Nous avons également poursuivi notre engagement auprès des jeunes, avec des interventions auprès de collégiens et d'élèves du lycée agricole Le Fresne de Sainte-Gemmes-sur-Loire. Ces moments d'échange ont permis de sensibiliser les jeunes comme les futurs professionnels de l'aménagement du paysage.

Une autre initiative importante a été lancée en partenariat avec le CAUE du Maine-et-Loire : la création d'une exposition sur les arbres remarquables et remarquables du département. Cette exposition photographique mettra en valeur la diversité et la beauté de nos arbres, et informera sur leurs fragilités et la nécessité de les protéger. Rendez-vous en octobre !



Une mobilisation citoyenne en hausse

En 2024, nous avons répondu à de nombreuses alertes citoyennes concernant des arbres en danger. Nous avons ainsi dialogué avec les municipalités et entreprises concernées, pour proposer des solutions de préservation, tout en conciliant les impératifs d'aménagement.



2025 : Une année sous le signe de la collaboration

L'année 2025 s'annonce encore plus ambitieuse, avec la volonté de renforcer nos partenariats et d'étendre l'impact de nos actions. La signature de la charte de l'arbre par d'autres collectivités locales sera une de nos priorités, de même que l'inauguration de notre exposition Arbres remarquables et remarquables du Maine-et-Loire, tout en continuant la multiplication des actions de sensibilisation et d'inventaire.

Si vous souhaitez contribuer à la protection de nos arbres, rejoignez le groupe Arbres d'Anjou ! Que vous soyez novice ou expert, votre implication est précieuse et vous permettra d'en apprendre toujours plus sur les arbres, qui recèlent bien des surprises. Ensemble, continuons à préserver ce patrimoine naturel essentiel pour l'avenir de notre environnement.

Contactez-nous via arbres@fne-anjou.org ●



■ Le loup est de retour en Anjou !

Début janvier 2025, l'OFB a confirmé la présence ou du moins le passage d'un loup en Maine-et-Loire, à partir d'une photo prise près de La Séguinière. Le loup fait donc son retour en Anjou après plus de 140 ans d'absence ! C'est une bonne nouvelle pour la biodiversité, pour le bon équilibre de laquelle les grands prédateurs sont indispensables. L'installation de l'espèce en Anjou, par la création d'au moins une meute, n'est en revanche pas avérée et reste pour le moment hypothétique.

Ce retour génère très légitimement des inquiétudes auprès des éleveurs, le loup étant déjà soupçonné dans quelques récentes attaques de troupeaux. Fort heureusement, la Préfecture avait (un peu) anticipé ce retour : depuis le 1er janvier 2025, sur proposition de la cellule départementale de veille à laquelle FNE Anjou participe, le Maine-et-Loire est intégré au « cercle 3 » du Plan National Loup. Il ouvre des aides financières aux éleveurs d'ovins et de caprins (malheureusement pas à ceux de bovins ni d'équidés) pour s'équiper de chiens de protection (type patou). Si les campagnards et randonneurs n'ont rien à craindre du loup, ils devront en revanche apprendre à croiser ces chiens en toute sécurité.

FNE Anjou - 60 ans !

Plusieurs manifestations marqueront cet anniversaire : un concours de dessin, un évènement institutionnel et une fête, ... entre-autres.

L'association « La Sauvegarde de l'Anjou » est née le 19 juillet 1965. Cette année, nous célébrons donc fièrement nos 60 ans !

En 2015, nous avons marqué nos 50 ans par la publication d'un ouvrage retraçant notre histoire. Aujourd'hui, nous voulons fêter cette nouvelle étape importante en renforçant nos liens et notre engagement pour l'avenir de notre territoire.

Pour rappel, notre association a changé de dénomination officielle en 2023, lors de notre assemblée générale. En adoptant le nom de "France Nature Environnement Anjou", ou "FNE Anjou", nous souhaitons nous rendre plus visibles, plus audibles et énoncer clairement notre appartenance à France Nature Environnement, la plus grande fédération d'associations de protection de la nature et de l'environnement.

Nous envisageons une série d'initiatives tout au long de l'année 2025 pour célébrer cet anniversaire. Le programme détaillé sera présenté lors de notre assemblée générale au mois de mars. Mais trois temps forts sont déjà retenus. Tout d'abord, nous nous adresserons à un public

très large, pour faire connaître l'association, en proposant aux enfants un concours de dessin, dont le thème sera prochainement dévoilé (indice : vous en apercevez déjà la queue dans la presse locale...). Ensuite, nous organiserons un évènement plus institutionnel, avec une personnalité d'envergure nationale et les élus locaux. En effet, leur soutien à notre projet, leur prise de conscience de notre engagement bénévole sur le long terme, dans l'intérêt général sont essentiels.

Enfin, il n'y a pas d'anniversaire sans fête et sans rassemblement. À l'automne, pour un verre partagé, pour un temps festif autour d'une nourriture bio, locale et solidaire, nous inviterons non seulement nos associations fédérées, qui auront une place privilégiée, mais aussi les autres associations, mouvements et collectifs écologistes qui, de près ou de loin, dans tout le Maine-et-Loire, travaillent à la préservation des patrimoines naturel et culturel.

C'est un objectif ambitieux, mais très mobilisateur, à la hauteur de ce si bel anniversaire des 60 ans. ●



Fédération des associations de protection de l'environnement et du patrimoine en Maine-et-Loire
(précédemment dénommée **Sauvegarde de l'Anjou**)

Association loi 1901 agréée par arrêté préfectoral au titre de la protection de l'environnement

Bulletin d'adhésion individuelle 2025

Je soussigné-e,

Nom – Prénom

Demeurant

Code postal – Ville

Courriel : Tél. :

après avoir pris connaissance des statuts de France Nature Environnement Anjou (FNE Anjou), sollicite mon adhésion dans le collège des membres individuels. A ce titre, j'accepte de soutenir les activités de FNE Anjou qui s'inscrivent dans le cadre des buts définis par l'article 2.1 de ses statuts.

Date :

Mes domaines de compétence ou mes centres d'intérêt sont :

.....